

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 20h00, à la salle du conseil situé au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

Sont présent :  
M. Patrice Lemay, conseiller n° 1  
M. Sébastien Leclerc, conseiller n° 2  
M. André Leclerc, conseiller n° 3  
Mme Lina Trépanier, conseiller n° 4  
M. André Poulin, conseiller n° 5  
M. Marco Leclerc, conseiller n° 6

Absent lors de cette séance : aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire, Denise Poulin.

Est également présente, Madame Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Nombre de citoyens présents :

---

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Denise Poulin déclare ouverte la séance ordinaire du 4 février 2019 à 20h00.

**2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2018
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
  - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2018
4. Administration générale
  - 4.1 Départ de Madame Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière
    - 4.1.1 Acceptation de la démission de Madame Myriam Péquignot
    - 4.1.2 Nomination d'un comité de sélection et autorisation des démarches d'embauche
    - 4.1.3 Offre de services : ressources humaines et relation de travail de la FQM
  - 4.2 Confirmation de poste : Madame Isabelle Ouellet, directrice générale adjointe
  - 4.3 Révision du traitement des heures mobiles allouées aux employés municipaux
  - 4.4 Demande de l'appui financier
  - 4.5 Autorisation d'augmentation de la marge de crédit institutionnelle de la municipalité
  - 4.6 La Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne 2018
  - 4.7 TECQ 2019-2023 : modalités de l'entente Canada-Québec
5. ~~Aménagement et urbanisme~~

6. Loisirs et culture
  - 6.1 Bibliothèque A. Lachance : demande de versement de la subvention 2019
  - 6.2 Entente de développement culturel 2018-2020 MRC de Lotbinière : nomination d'un personnage histoire de Saint-Édouard-de-Lotbinière
  - 6.3 Terrain de jeux 2019
    - 6.3.1 Validation des dates de début et de fin de la saison
    - 6.3.2 Validation des divers tarifs applicables
    - 6.3.3 Autorisation du dépôt des demandes de subventions pour les différents postes
- ~~7. Sécurité publique / Incendie~~
- ~~8. Travaux publics~~
9. Finances
  - 9.1 Liste des comptes incompressibles de janvier 2019
  - 9.2 Liste des comptes à payer de janvier 2019
  - 9.3 Liste des salaires de janvier 2019
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions aux contribuables
12. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lina Trépanier  
Et il est résolu,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 4 février 2019 tel que présenté.

25-02-2019

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018

Il est proposé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

26-02-2019

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

- 3.2 Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2018

Il est proposé par M. André Poulin  
Et il est résolu,

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

27-02-2019

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

- 3.3 Adoption du procès-verbal du 5 février 2018

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2018 soit adopté tel que présenté.

28-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Adoption du procès-verbal du 6 février 2018

Il est proposé par M. Lina Trépanier  
Et il est résolu,

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2018 soit adopté tel que présenté.

29-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 **Départ de Mme. Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière**

4.1.1 Acceptation de la démission de Mme. Myriam Péquignot

**ATTENDU QUE** madame Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière, a remis sa démission le 4 février 2019 qui sera effective le 15 février 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite s'assurer que les modalités de son départ soient conformes aux normes applicables en pareille matière;

Il est proposé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité prenne acte de la démission de Mme Péquignot qui sera effective en date du 15 février 2019, 16h30;

**QUE** le conseil autorise Isabelle Ouellet, la directrice générale adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à verser à Mme Péquignot les sommes qui lui sont dues, le cas échéant.

30-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 Nomination d'un comité de sélection et autorisation des démarches d'embauche

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit combler le poste de la direction général;

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**QUE** madame Denise Poulin, maire, et monsieur André Poulin, conseiller, soient nommés au comité de sélection.

31-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 4.1.3 Offre de services : ressources humaines et relation de travail de la FQM

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ et 170 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière de bénéficier de soutien en ressources humaines et relation du travail, s'il y a lieu ;

Il est proposé par M. André Poulin

Et il est résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relation du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

32-02-2019

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 4.2 Confirmation de poste : Madame Isabelle Ouellet, directrice générale adjointe

**CONSIDÉRANT QU'**Isabelle Ouellet occupe le poste de directrice générale adjointe depuis août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** sa période de probation est venue à échéance en février 2019;

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle à la direction générale;

Il est proposé par M. Sébastien Leclerc

Et il est résolu,

**QUE** la période de probation soit prolongée pour une période de 3 mois.

33-02-2019

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 4.3 Révision du traitement des heures mobiles allouées aux employés municipaux

**CONSIDÉRANT** la mise en place en 2017, de congés mobiles pour les employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des précisions doivent être apportées dans le traitement de cet avantage marginal;

**CONSIDÉRANT** les modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 relativement aux journées payables pour obligation familiale ou parentale, décès et mariage prévues à la loi de la CNESST.

Il est proposé par Mme. Lina Trépanier

Et il est résolu,

**QUE** soient exclus les deux journées payables pour obligation familiale ou parentale, les deux journées payables pour décès (conjoint, enfant, père, mère, frère, sœur) et la journée payable pour mariage prévues à la loi de la CNESST.

**QUE** les jours mobiles deviennent des heures mobiles, octroyées aux employés municipaux de catégorie 1 effectuant un poste d'au moins 20 heures par semaine, excluant les emplois étudiants.

**QUE** les heures mobiles soient accordées seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**QUE** les heures mobiles ne soient ni payables ni reportables sur l'années financières suivantes.

**QUE** les heures mobiles soient calculées sur la base horaire hebdomadaire normale de travail et au prorata des mois travaillés annuellement.

**QUE** la banque d'heures mobiles soit allouée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et utilisable au bon vouloir de l'employé, avec approbation préalable de la direction général.

**QUE** la banque d'heures soit ajustée en fonction des mois de présence à l'emploi et recalculée à la première des éventualités suivantes :

- D'une absence au travail de plus d'un mois pour arrêt maladie, pour congé sans solde, pour un congé parental, de maternité ou d'aidant naturel;
- Pour une fin d'emploi

**34-02-2019**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.4 Demande de l'appui financier Gala JeunExcellence Lotbinière 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la septième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière aura lieu le vendredi 24 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gala JeunExcellence Lotbinière nous demande un appui financier;

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 100 \$ a titre de supporteur pour la soirée.

**35-02-2019**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.5 Autorisation d'augmentation de la marge de crédit institutionnelle de la municipalité

**CONSIDÉRANT** les travaux d'asphaltage programmés en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ce projet doit être, dans un premier temps, financé via la marge de crédit ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de crédit actuelle est plafonnée à 500 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues pour ce projet exigent une augmentation de la marge de crédit à 1 500 000 \$ ;

Il est proposé par M. André Poulin  
Et il est résolu,

**D'AUTORISER** les démarches afin d'augmenter la marge de crédit 0400102-MC5 auprès de notre institution financière, soit la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière, au montant de 1 500 000 \$.

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Denise Poulin, Maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche pour et au nom de la municipalité.

**36-02-2019**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.6 La Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le total des primes versées pour les exercices 2015, 2016 et 2017 est de

72 627 \$ et que le total des sinistres est de 13 340 \$

Il est proposé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

**QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec nous envoie une ristourne au montant de 1913 \$.

37-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.7 TECQ 2019-2023 : modalités de l'Entente Canada-Québec

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les paramètres financiers visant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des fonds fédéraux de 2,055 milliards de dollars sont prévus dans le cadre de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence entre les gouvernements du Québec et du Canada le 23 juin 2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec prévoit une participation financière importante de 848 millions de dollars au programme de la TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds de la TECQ 2019-2023 seront transférés aux municipalités du Québec selon le même principe de partage que celui utilisé pour le programme précédent, en considérant toutefois le décret de population de 2018 ;

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**QUE** pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire de 498 000 \$ sera alloué par municipalité, plus une somme de 226.98 \$ par personne ;

**QUE** pour les municipalités de 6 500 habitants et plus, une somme de 302,96 \$ sera allouée par personne.

38-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

~~5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME~~

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Bibliothèque A. Lachance : demande de versement de la subvention 2019

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Fernand Levesque en a fait la demande par écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'équipement et d'accessoires sont nécessaires pour l'amélioration de la présentation des livres;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation pour l'année 2019 sera décidée lors d'une prochaine rencontre du comité de gestion;

Il est proposé par M. Lina Trépanier  
Et il est résolu,

**D'AUTORISER** le transfert de 3 300 \$ au compte de la Bibliothèque A. Lachance.

39-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Entente de développement culturel 2018-2020 MRC de Lotbinière : nomination d'un personnage historique de Saint-Édouard-de-Lotbinière

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau projet de tourisme culturel avec application mobile débute leurs recherches;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons soumettre une candidature d'un personnage historique de Saint-Édouard-de-Lotbinière

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**DE NOMMINER** monsieur Homer Faucher à titre de personnage historique de Saint-Édouard-de-Lotbinière

40-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 Terrain de jeux 2019

6.3.1 Validation des dates de début et de fin de la saison

**CONSIDÉRANT QUE** la fin des classes est prévue pour le vendredi 21 juin 2019

**CONSIDÉRANT QUE** le début des classes est prévue pour le mercredi 28 août 2019

Il est proposé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

**DE DÉBUTER** la saison du terrain de jeux le mardi 25 juin et de la terminer le vendredi 16 août 2019.

41-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3.2 Validation des divers tarifs applicables

**ATTENDU QUE** la saison 2019 du terrain de jeux est en préparation;

Il est proposé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**DE FIXER** les différents tarifs du terrain de jeux de la saison 2019 comme suit :

Pour les enfants de Saint-Édouard-de-Lotbinière :

Terrain de jeux : 1<sup>er</sup> enfant : 175\$ / 2<sup>e</sup> enfant : 155\$ / 3<sup>e</sup> enfant ou plus : 135\$  
Service de garde : 150\$ / enfant ou 25\$/semaine

Pour les enfants de l'extérieur de la municipalité :

Terrain de jeux : 400\$/enfant  
Service de garde : 200\$/enfant ou 35\$/semaine

42-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3.3 Autorisation du dépôt des demandes de subventions pour les différents postes

CONSIDÉRANT l'embauche de ressource pour s'occuper du terrain de jeux;

CONSIDÉRANT la disponibilité des subventions pour les salaires des employés;

Il est proposé par Mme Lina Trépanier  
Et il est résolu,

D'AUTORISER la directrice générale à déposer les demandes de subvention pour les différents postes.

43-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

~~7. SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE~~

~~8. TRAVAUX PUBLICS~~

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes incompressibles de janvier 2019

Il est proposé par Mme Lina Trépanier  
Et il est résolu,

QUE la liste des comptes incompressibles au 4 février 2019 soit approuvée, au montant de 26 964,70 \$.

44-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 Liste des comptes à payer de janvier 2019

Il est proposé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

QUE la liste des factures à payer au 4 février 2019 soit approuvée, au montant de 48 606,11\$.

45-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3 Liste des salaires de janvier 2019

Il est proposé par M. André Poulin  
Et il est résolu,

QUE la liste des salaires de janvier 2019 soit approuvée, au montant de 26 038,31 \$.

46-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. AFFAIRES NOUVELLES



11. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h35, il est proposé par M. André Leclerc et est résolu, de lever la séance.

47-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Denise Poulin, Maire

---

Myriam Péquignot, directrice général et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Denise Poulin, Maire